

# Ville de THIERS.

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 Conseil Municipal du 05 février 2018.

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. À cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.

Le débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité.

Depuis 2017, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte également des informations relatives à :

- La structure des effectifs ;
- Les dépenses de personnel et des éléments détaillés sur la rémunération des agents communaux ;
- Le cas échéant, une étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement pour tout projet d'opération d'investissement dont le montant prévisionnel total des dépenses est supérieur, pour les communes dont la population est comprise entre 5 000 et 15 000 habitants, à 100% des recettes réelles de fonctionnement (soit 21,3 millions pour Thiers en 2016).
- Les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- La gestion de l'encours de la dette ;
- La présentation des engagements pluriannuels d'investissement, et le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme.

Le présent rapport comme en 2017, respecte ces nouvelles recommandations.

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, par son article L.2312-1 du CGCT: "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ».

**L'assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du Débat d'orientation budgétaire (DOB) et de l'existence de ce rapport par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote .**

### **I-CONTEXTE BUDGETAIRE ET LA SYNTHÈSE DES OBJECTIFS 2018.**

*La France relève son taux de croissance prévu pour 2018 de 1,9% au lieu de 1,3% en 2017 et une inflation prévue de 1,2% au lieu de 0,4% en 2017.*

#### **Loi de finances 2018 : un nouveau pacte financier et fiscal aux effets certains.**

*La commune a enregistré entre 2014 et 2017, soit sur les 4 derniers exercices, une perte de recette cumulée de fonctionnement (dotations d'Etat + Fond de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) de 4 833 758 euros soit 396 euros /habitant, soit plus de 24% des recettes réelles annuelles de fonctionnement de la ville.*

- **Loi de finances 2018 : Un nouveau pacte financier et fiscal aux effets certains.**

La loi de finances pour 2018 se trouve inscrite dans la logique d'une réduction des dépenses des collectivités de 13 milliards d'ici 5 ans.

Ainsi, on pose les jalons d'une réforme en profondeur des finances locales avec de nouvelles mauvaises nouvelles budgétaires pour la collectivité.

### Réajustements comptables

*Cette contrainte fixée par l'Etat s'accompagnant de mesures nationales liées au personnel (fin des contrats aidés) constitue une menace certaine pour l'équilibre budgétaire de la commune.*

### Efforts pour le redressement financier et de désendettement.

*Malgré cela, les efforts budgétaires réalisés en 2015 et poursuivis en 2016, ont permis d'engager un redressement des comptes financiers de la ville et de dégager un autofinancement net annuel supérieur au million d'euros.*

*La maîtrise des dépenses de gestion a été fortement atténuée en 2017 dans une volonté de ne pas diminuer le service rendu à la population et face à l'impact des mesures gouvernementales et la reprise de l'inflation.*

*Face au niveau d'endettement très élevé de la commune enregistré en début de mandat (20 677k€ fin 2013 (1669€/habitant pour une moyenne départementale de 962euros pour la strate de population source Minefi), il faut noter la poursuite du désendettement de la ville de 10% depuis 2013. Avec l'obtention d'un prêt d'un million d'euros à un taux de 0% pour le financement de la Médiathèque, l'année 2017 voit une stagnation de cet effort, tout en s'efforçant de préserver le fond de roulement (trésorerie de la commune).*

### Recherche de financements

*Après l'obtention du contrat de ville et de l'ANRU 2 en 2015, le financement des projets d'investissement s'est poursuivi en 2017 avec des recettes supplémentaires de 3,6 millions d'euros cumulés (FSIL, TEPCV, FIC majoré,...) permettant de diminuer le recours à l'emprunt et de réaliser des projets structurants pour la vie locale.*

### Volonté de ne pas accroître la pression fiscale :

*Malgré le contexte exceptionnel de ce mandat avec des contraintes fortes de baisses de dotations et le constat en 2014 d'une fragilité budgétaire liée à un fort endettement, la quasi absence de fonds de roulement et une faible capacité d'autofinancement, nous assumons une volonté politique forte de ne pas accroître la pression fiscale sur les Thiernois en poursuivant la non augmentation des impôts locaux.*

*Le compte administratif 2017 en cours de finalisation tout comme le budget prévisionnel 2018 reflèteront une situation financière certes saine mais fragile dans le cadre d'une perspective relativement instable pour les communes en général.*

## LES GRANDS EQUILIBRES POUR 2018

### Section de fonctionnement

- **Non augmentation des taux de la fiscalité locale des ménages pour 2018.**
- **Stagnation des dépenses réelles** sur la base du compte administratif 2017 ajustées de l'inflation et des mesures nouvelles.
- **Dépenses de personnel limitées.**
- **Les dotations d'Etat en baisse globalement de -117 k€ en 2018**
- **Stagnation des recettes de fonctionnement autour de 20 millions d'euros.**
- **Capacité d'autofinancement maintenue** comme en 2017.

### Section d'investissement.

- **Un BUDGET d'investissement prévisionnel de dépenses d'équipement s'élevant autour du 5 millions d'euros** visant à la poursuite de l'ANRU, des programmes nouveaux et des dépenses récurrentes.
- **Maintien du remboursement de capital de la dette** pour un total 1535k€.